

## Bascule dans le RIFSEEP

### IAE en DRAAF-DDT

#### 1. Avant le 31/12/2018 :

La Prime Spéciale concerne les IAE en DRAAF-DDT en 2018.

Chaque agent se voit calculé une prime en fonction de son **évolution de carrière**.

Grade	Echelon	IB	IM	Primo spéciale (1,2)	PSR	Total 2018
IAE HC	Echelon exceptionnel	HEA A003	967	19 774	3 380	23 154
		HEA A002	920	19 295		22 675
		HEA AOOI	885	18 937		22 317
	5	1022	826	18 336		21 716
	4	979	793	17 999		21 379
	3	929	755	17 611		20 991
	2	882	719	17 244		20 624
	1	834	683	16 877		20 257
Chef de Mission (IAE)	Echelon exceptionnel	HEA A003	967	19 774	3 380	23 154
		HEA A002	920	19 295		22 675
		HEA AOOI	885	18 937		22 317
	6	1021	825	18 325		21 705
	5	971	787	17 938		21 318
	4	921	750	17 560		20 940
	3	869	710	17 152		20 532
	2	816	669	16 734		20 114
	1	764	630	16 336		19 716

IDAE	8	979	793	17 504	3 033	20 537
	7	929	755	17 140		20 173
	6	879	717	16 776		19 809
	5	826	677	16 393		19 426
	4	778	640	16 039		19 072
	3	713	591	15 569		18 602
	2	653	545	15 129		18 162
	1	603	507	14 765		17 798
IAE	10	810	664	12 713	1 849	14 562
	9	758	625	12 384		14 233
	8	724	599	12 165		14 014
	7	679	565	11 878		13 727
	6	633	530	11 583		13 432
	5	597	503	11 356		13 205
	4	551	468	11 061		12 910
	3	505	435	10 782		12 631
	2	464	406	10 538		12 387
	1	434	383	10 344		12 193

Concrètement, vous étiez IAE Echelon 5 vous aviez 11 356 euros de Prime Spécial en 2018 (si modulé à 100%, à temps plein) et 1 849 euros de PSR, soit 13 205 euros. Quand vous changiez d'échelon, vos primes évoluaient...

## 2. Après le 01/01/2020 :

Chaque IAE se voit classé dans un groupe RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en corrélation avec la fonction qu'il occupe : **c'est la cartographie**. Votre fiche de poste est la base de votre classement dans le groupe. Ce sont les fonctions majoritaires en temps qui déterminent votre groupe.

<b>Groupes RIFSEEP</b>	<b>Description des fonctions en Services déconcentrés</b>
G1	Adjoint au directeur Départemental ou Régional (hors statut d'emploi) Adjoint au DRAAF, DAAF ou DDI Chef de service DRAAF/DAAF (rang N-1 par rapport au directeur) Secrétaire général DRAAF/DAAF Chef d'un service de catégorie I en DDI (rang N-1 par rapport au directeur) (en DDT : > ou = 25 agents encadrés / en DD(CS)PP : > ou = 15 agents encadrés) Fonction d'encadrement équivalente dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État Chef de mission « défense et sécurité zonale »
G2	Adjoint au chef de service sur site distant ou unité éclatée en DRAAF XXL et XL Chargé de mission ou chef d'une mission rattachée à un directeur ou directeur adjoint en DDI ou en DRAAF Chef d'un service en catégorie II en DDI (rang N-1 par rapport au directeur) (en DDT : < 25 agents encadrés / en DD(CS)PP : < 15 agents encadrés) Fonction d'encadrement équivalente dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État Inspecteur sécurité et santé au travail (ISST)
G3	Adjoint au chef de service sur même site en DRAAF (XXL, XL et L) / DAAF Adjoint au chef de service en DDT/DD(CS)PP Responsable territorial en DDT(M) et DD(CS)PP Chef d'unité (rang N-2 par rapport au directeur) sur site distant ou unité éclatée en DRAAF XXL et XL Chef d'unité (rang N-2 par rapport au directeur) à enjeux en DDI Directeur de projet informatique, chef de projet maîtrise d'œuvre ou maîtrise d'ouvrage (tous secteurs) Fonction d'encadrement équivalente dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État Référént national DGAL

	Chargé de mission à enjeux en DRAAF
G4.1	<p>Chef d'unité (rang N-2 par rapport au directeur) ou équivalent sur même site en DRAAF (XXL, XL et L) / DAAF</p> <p>Chef d'unité (rang N-2 par rapport au directeur) en DDI (autre que définie en groupe 3)</p> <p>Architecte technique, ingénieur sécurité, ingénieur systèmes, ingénieur support technique, urbaniste des systèmes d'information</p> <p>Fonction d'encadrement ou d'animation de réseau équivalente dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État</p> <p>Administrateur de bases de données, administrateur systèmes réseaux, gestionnaire de données et de référentiel métier, intégrateur d'applications, assistant support, analyste programmeur</p> <p>Chargé d'études ou chargé de mission au sein d'un bureau ou d'un service (DRAAF/DAAF/DDI) / dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État</p>
G4.2	IAE Stagiaire

Maintenant, ce n'est pas votre évolution de carrière qui est prise en compte pour le calcul de la prime, **mais la fonction que vous exercez. Cette fonction, vous mettant dans un groupe RIFSEEP allant de 4.2 à 1.**

Le groupe RIFSEEP dans lequel vous serez déterminera votre montant de prime **selon un barème.**

Ce barème détermine des montants d'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et de CIA (complément indemnitaire annuel) qui varient en fonction des groupes RIFSEEP et des grades.

**BAREME RIFSEEP\_ Services déconcentré : IAE**

FONCTIONS TYPES	GROUPE RIFSEEP	Grade	Barème RIFSEEP		
			Montant de référence IFSE	CIA	Total RIFSEEP
Adjoint au directeur Départemental ou Régional (hors statut d'emploi) Adjoint au DRAAF, DAAF ou DDI Chef de service DRAAF/DAAF (rang N-1 par rapport au directeur) Secrétaire général DRAAF/DAAF Chef d'un service de catégorie I en DDI (rang N-1 par rapport au directeur) (en DDT : > 25 agents encadrés / en DD(CS)PP : > 15 agents encadrés) Fonction d'encadrement équivalente dans un établissement public ou dans une autre administration de l'Etat Chef de mission « défense et sécurité zonale »	G1	Chef de mission	22 500 €	1 700 €	24 200 €
		I.A.E. HC	22 500 €		24 200 €
		I.D.A.E.	20 000 €		21 700 €
		I.A.E.	17 950 €		19 650 €
Adjoint au chef de service sur site distant ou unité éclatée en DRAAF XXL et XL Chargé de mission ou chef d'une mission rattachée à un directeur ou directeur adjoint en DDI ou en DRAAF Chef d'un service en catégorie II en DDI (rang N-1 par rapport au directeur) (en DDT : = ou < 25 agents encadrés / en DD(CS)PP : = ou < 15 agents encadrés) Fonction d'encadrement équivalente dans un établissement public ou dans une autre administration de l'Etat Inspecteur sécurité et santé au travail (ISST)	G2	Chef de mission	21 000 €	1 400 €	22 400 €
		I.A.E. HC	21 000 €		22 400 €
		I.D.A.E.	18 500 €		19 900 €
		I.A.E.	15 800 €		17 200 €
Adjoint au chef de service sur même site en DRAAF (XXL, XL et L)/DAAF Adjoint au chef de service en DDT/DD(CS)PP Responsable territorial en DDT(M) et DD(CS)PP Chef d'unité (rang N-2 par rapport au directeur) sur site distant ou unité éclatée en DRAAF XXL et XL Chef d'unité (rang N-2 par rapport au directeur) à enjeux en DDI Directeur de projet informatique, chef de projet maîtrise d'oeuvre ou maîtrise d'ouvrage Fonction d'encadrement équivalente dans un établissement public ou dans une autre administration de l'Etat Référent national DGAL Chargé de mission à enjeux en DRAAF	G3	Chef de mission	20 000 €	1 400 €	21 400 €
		I.A.E. HC	20 000 €		21 400 €
		I.D.A.E.	17 500 €		18 900 €
		I.A.E.	13 800 €		15 200 €
Chef d'unité (rang N-2 par rapport au directeur) ou équivalent sur même site en DRAAF (XXL, XL et L) / DAAF Chef d'unité (rang N-2 par rapport au directeur) en DDI (autre que définie en groupe 3) Architecte technique, ingénieur sécurité, ingénieur systèmes, ingénieur support technique, urbaniste des systèmes d'information Fonction d'encadrement ou d'animation de réseau équivalente dans un établissement public ou dans une autre administration de l'Etat Administrateur de bases de données, administrateur systèmes réseaux, gestionnaire de données et de référentiel métier, intégrateur d'applications, assistant support, analyste programmeur Chargé d'études ou chargé de mission au sein d'un bureau ou d'un service (DRAAF/DAAF/DDI) / dans un établissement public ou dans une autre administration de l'Etat	G4	4.1 I.D.A.E.	15 500 €	1 100 €	16 600 €
		I.A.E.	12 450 €		13 550 €
IAE Stagiaire	4.2	I.A.E. Stag.	9 000 €	0 €	9 000 €

**3. Comment est versée ce RIFSEEP ?**

- **Un vecteur qui s'appelle l'IFSE** : vous l'avez **mensuellement** (1/12 du montant de référence IFSE lié à votre groupe et grade).
- **Un vecteur qui s'appelle CIA** : vous l'avez **une seule fois** en décembre et **modulée** en fonction de votre manière de servir :

Manière de servir	Modulation du CIA de référence (en %)
Insuffisant*	0 à 19 %
Satisfaisant	20 à 69 %
Très satisfaisant	70 à 109 %
Excellent	À partir de 110 %

#### 4. Un exemple de RIFSEEP :

Je suis IAE en **Région** comme Chargé d'études (Groupe 4.1) et ma modulation du CIA est à 100%.

Mon IFSE sera de 12 450 €.

Mon CIA sera de 1 100 € (100 % de 1 400 €)

**Soit 13 550 €**(à temps plein)

Concrètement :

- Si vous êtes échelon 5, IAE, **avant** vous aviez 13 205 euros (si modulé à 100%, à temps plein). Maintenant vous avez **13 550 €**(si le CIA est modulé à 100%, à temps plein). Vous allez avoir **un gain** de 345 euros par an. Tant que vous ne changez pas de poste.
- Si vous êtes échelon 10, IAE, **avant** vous aviez 14 562 euros (si modulé à 100%, à temps plein). Maintenant vous avez **13 550 €**(si le CIA est modulé à 100%, à temps plein). Vous allez avoir **une perte** de 1 012 euros par an. Que l'administration va garantir, tant que le nouveau régime indemnitaire n'est pas plus favorable. Tant que vous ne changez pas de poste.

#### 5. A l'avenir, que ce passe-t-il si je change d'échelon ?

Votre montant d'IFSE n'évolue plus en fonction de votre traitement indiciaire ! Un échelon 5 n'aura donc jamais la prime d'un échelon 10.

#### 6. Que revendiquons-nous ?

Nous sommes contre le RIFSEEP, car il remet en cause un principe fondateur du statut de la Fonction Publique, **celui de la séparation du grade et de l'emploi**, en vertu duquel tout fonctionnaire titulaire a vocation à occuper n'importe quel emploi de son corps. C'est ce principe qui fonde la logique de carrière et l'indépendance du fonctionnaire car elle garantit la **rémunération du niveau de qualification de son corps** quel que soit l'emploi exercé, et sa progression en fonction de son ancienneté.

Alors que le RIFSEEP est un système au mérite qui valorise la performance individuelle, en cohérence avec l'idéologie de la « compétitivité » issue du secteur privé.

C'est l'éclatement du statut général des fonctionnaires et une attaque inacceptable contre le statut de la fonction publique.